

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 97.*

### **Motion M1070.09 Dominique Butty** **(loi sur les communes)<sup>1</sup>**

*Retrait*

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** Je ne suis heureusement pas dépressif ni en mal d'occupations. Si j'ai déposé une motion c'est que je suis confronté chaque année à la même problématique de l'apparition dans le décompte budgétaire de ma commune, de fonds étrangers, sans que l'Etat n'exige de les épurer. Je m'insurge contre cela et chaque année on me répond que tant qu'un député n'aura pas changé la loi, il en sera toujours ainsi.

Le Conseil d'Etat nous recommande de rejeter la motion tout en garantissant une résolution satisfaisante du

problème évoqué. Ce n'est pas la première fois que nous devons nous exprimer sur pareille réponse de l'exécutif et je pourrais normalement m'en satisfaire aux deux conditions suivantes:

- soit que la motion soit fraîchement déposée;
- soit que les changements déposés soient déjà réalisés.

Ma motion est très vieille et les changements toujours absents. La commune dont je préside la commission financière a des rentrées fiscales pour 6 982 000 francs. Et de ce total ne sont pas retranchés les 562 200 francs issus d'une entente intercommunale. Durant les années à venir viendront encore s'ajouter les participations des autres communes pour le Service du feu, ce qui impliquera qu'à l'avenir près de 9% des rentrées fiscales seront complètement exotiques aux comptes communaux. Nous demandons aux communes rigueur financière, plans financiers sur cinq ans et laisser dans la comptabilité des montants aussi importants rend trouble la lecture des comptes par les citoyens. Est-ce que l'attente jusqu'en 2014 vaut une motion? Après mûres réflexions je ne pense pas et je fais confiance aux services de l'Etat qui ont proposé de régler le problème au plus tard en 2014. Je vais retirer ma motion. Si les services de l'Etat pouvaient être efficaces dès les budgets 2012, j'en serais reconnaissant, mais je retire ma motion.

– Cette motion est retirée par son auteur. Elle est ainsi liquidée.

### **Motion M1103.10 Sébastien Frossard/ Pierre-André Page** **(initiative cantonale: bannir l'huile de palme de nos assiettes)<sup>2</sup>**

*Prise en considération*

**Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR).** Cette motion que j'ai déposée avec mon collègue Page et qui demande le bannissement de l'huile de palme de nos assiettes est un cri d'alarme. En Indonésie, les forêts tropicales sont défrichées avec toute la faune et la flore qui disparaissent avec afin de faire de la culture de palmier de manière intensive, notamment pour les industries agro-alimentaires. L'huile de palme contient environ 50% d'acides gras saturés, aussi délétères pour les artères que les acides gras trans et les huiles hydrogénées. Elles favorisent les mauvais cholestérols et les maladies cardio-vasculaires. Je remercie le Conseil d'Etat qui dit dans sa réponse que modifier la situation légale serait une solution envisageable concernant le droit alimentaire qui n'oblige pas les fabricants de déclarer quels types d'huiles sont utilisés. Seule l'huile végétale est admise. On se moque du consommateur. Par contre, je suis déçu de la réponse du Conseil d'Etat

<sup>1</sup> Déposée et développée le 1er avril 2009, *BGC* p. 1062; réponse du Conseil d'Etat le 29 mars 2011, *BGC* p. 1056.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 17 juin 2010, *BGC* p. 1055; réponse du Conseil d'Etat le 29 mars 2011, *BGC* p. 1057.